

Coordonnées (France Lambert 93)	X: 676807 ; Y: 6776315
Altitude (IGN 69)	91 m
Date et heure (jj/mm/aaaa - hh:mm)	08/09/2020 - 11h31
Réglage de l'appareil	ISO 100, f/10, 1/250s
Longueur de la focale	28 mm
Azimuth	301°
Eolienne(s) visible(s) - moyeu/pales seules	15/15 et 0/15
Distance à l'éolienne la plus proche (m)	3 190 m

DONNÉES TECHNIQUES

sont pas visibles en même temps dans le même champ de vision (comme le montre ce panorama).

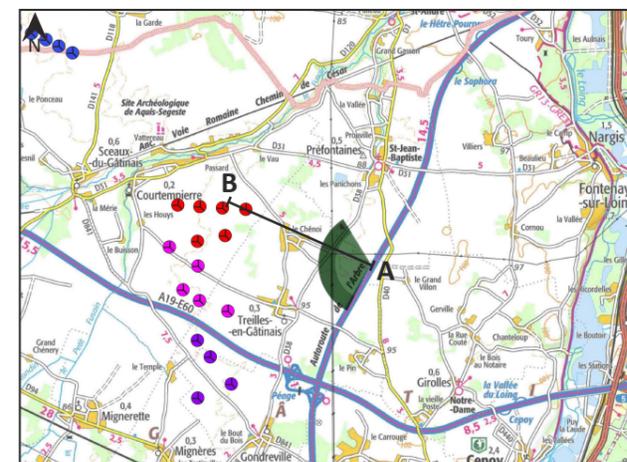
Les éoliennes occupent, à cette échelle, un angle horizontal de 67° et s'étendent derrière le village de Treilles-en-Gâtinais et son hameau le Chênoi. Leurs hauteurs apparentes restent cohérentes avec la hauteur des pylônes de la ligne HT proche mais créent des effets de surplomb de la silhouette villageoise. Le projet entre aussi en covisibilité directe avec l'église de Treilles-en-Gâtinais, inscrite monument historique.

Les effets visuels sont modérés depuis l'A77, en vue dynamique latérale.

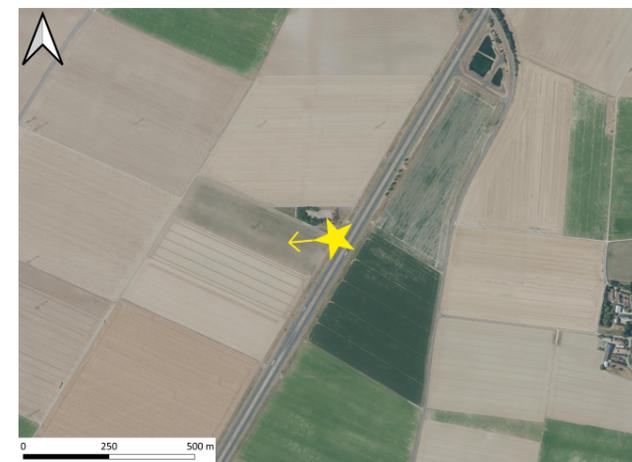
Commentaire paysager :

Cette séquence de l'A77 est la plus proche du projet éolien à 3,1 km à l'est. Les visibilités sont très dégagées depuis l'autoroute et les quinze éoliennes se découvrent dans leur intégralité.

Les vues sont cependant latérales par rapport à l'axe autoroutier si bien que les voies de l'A77 et le projet ne



Scan 100 © - ©IGN Paris - Reproduction interdite ©ABIES, novembre 2022 IGN Ortho - ©IGN Paris - Reproduction interdite ©ABIES, novembre 2022

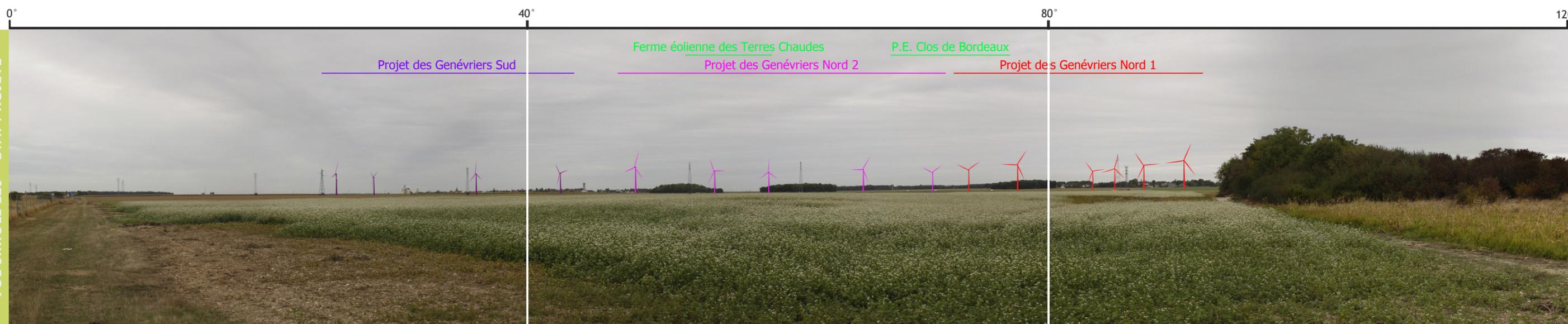


- Eolienne construite en fonctionnement
- Eolienne autorisée ou en construction
- Eolienne du projet des Genévriers Sud
- Eolienne du projet des Genévriers Nord 1
- Eolienne du projet des Genévriers Nord 2

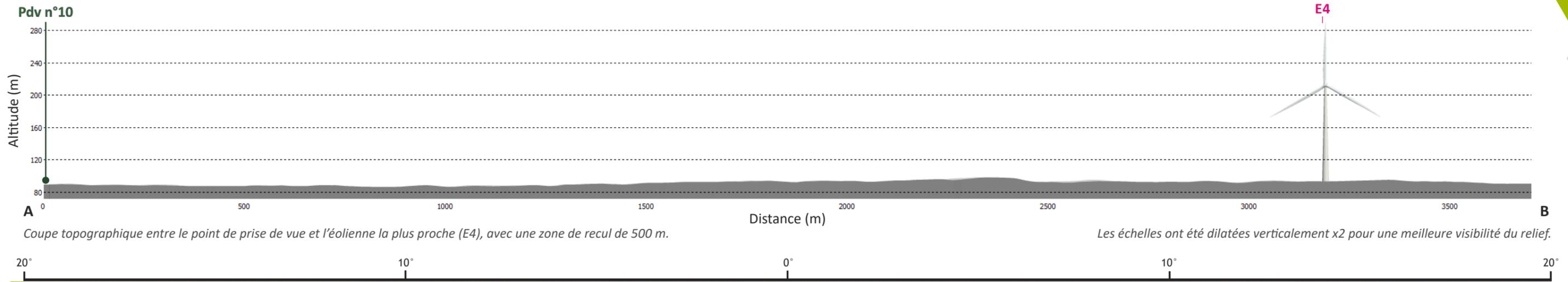
VUE 120° - ÉTAT INITIAL



VUE SIMULÉ 120° - ÉTAT PROJETÉ



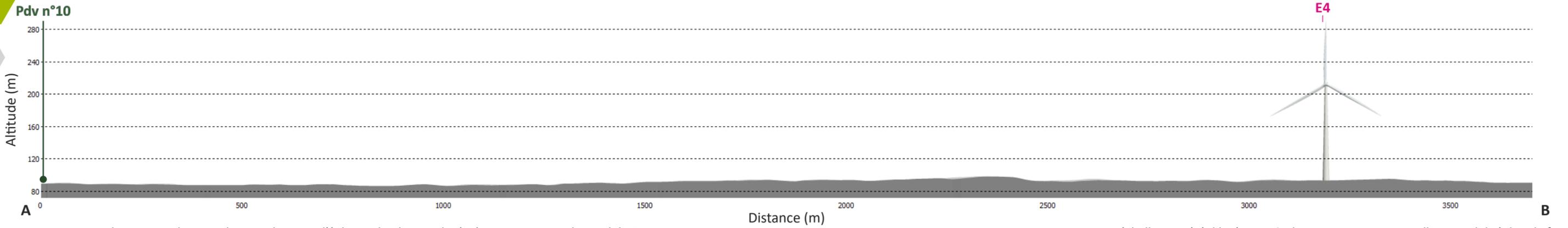
PROJET



Afin de visualiser ce photomontage dans des conditions proches de la réalité, les planches doivent être imprimées au format A3 et être regardées à environ 55 cm

PROJET DE PARC ÉOLIEN DES GENÉVRIERS (45)

10 - Depuis les abords de l'A77 à hauteur du hameau le Chênoi à Treilles-en-Gâtinais (2/2)

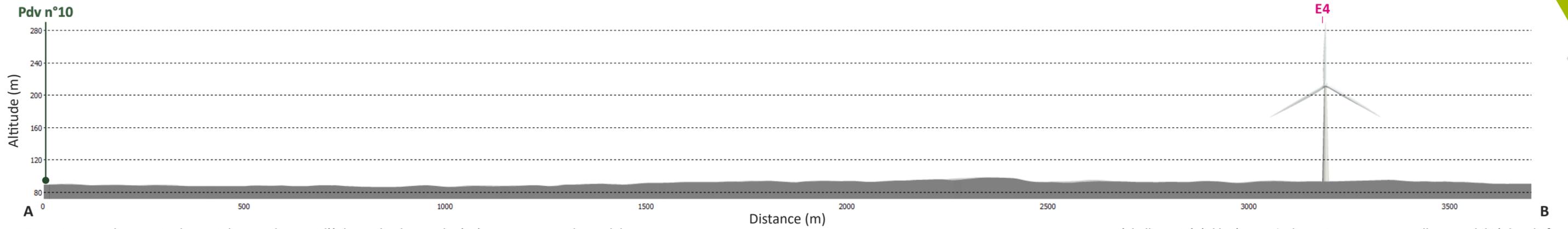


Coupe topographique entre le point de prise de vue et l'éolienne la plus proche (E4), avec une zone de recul de 500 m.

Les échelles ont été dilatées verticalement x2 pour une meilleure visibilité du relief.



Afin de visualiser ce photomontage dans des conditions proches de la réalité, les planches doivent être imprimées au format A3 et être regardées à environ 55 cm



Coupe topographique entre le point de prise de vue et l'éolienne la plus proche (E4), avec une zone de recul de 500 m.

Les échelles ont été dilatées verticalement x2 pour une meilleure visibilité du relief.



VUE RÉALISTE 40° - ÉTAT PROJETÉ

Afin de visualiser ce photomontage dans des conditions proches de la réalité, les planches doivent être imprimées au format A3 et être regardées à environ 55 cm

PROJET DE PARC ÉOLIEN DES GENÉVRIERS (45)

22 - Depuis un pont au-dessus de l'A19 près de la lisière ouest de l'aire d'étude immédiate (1/2)

ENJEUX : A19

AIRE D'ÉTUDE RAPPROCHÉE

Coordonnées (France Lambert 93)	X: 669576 ; Y: 6776646
Altitude (IGN 69)	89 m
Date et heure (jj/mm/aaaa - hh:mm)	08/09/2020 - 17h20
Réglage de l'appareil	ISO 100, f/9, 1/250s
Longueur de la focale	28 mm
Azimuth	113°
Eolienne(s) visible(s) - moyeu/pales seules	15/15 et 0/15
Distance à l'éolienne la plus proche (m)	2 559 m

DONNÉES TECHNIQUES

Commentaire paysager :

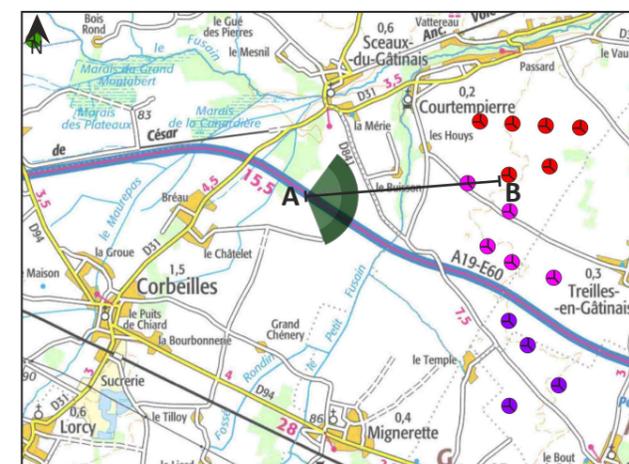
A 2,5 km à l'ouest du projet, l'ensemble des quinze aérogénérateurs des Genévriers sont bien visibles pour les usagers de l'A19 roulant en direction de Montargis. En particulier, les éoliennes E12, E13 et E14 sont les plus prégnantes du fait de leur positionnement dans l'axe des voies autoroutières. La rotation des pales accentuera encore leur attractivité visuelle depuis l'A19.

Les effets visuels du projet sont forts.

La première vue à 40° montre les 4 éoliennes nord du projet. Celles-ci ne s'inscrivent pas directement dans le cône de vue dynamique de 30° pour un observateur roulant à 130 km/h. Elles surplombent par contre la ripisylve du vallon du Petit Fusain et le hameau Le Buisson de Sceaux-en-Gâtinais.

La seconde vue à 40° montre les sept éoliennes «centrales» du projet.

Enfin, la dernière vue à 40° représente les 4 éoliennes sud du projet. Parmi celles-ci, les éoliennes E12, E13 et E14 se situent directement dans le cône de vue dynamique de 30° pour un observateur roulant à 130 km/h. Elles surplombent l'A19 et s'imposent visuellement sur cette séquence autoroutière d'1,5 km environ.



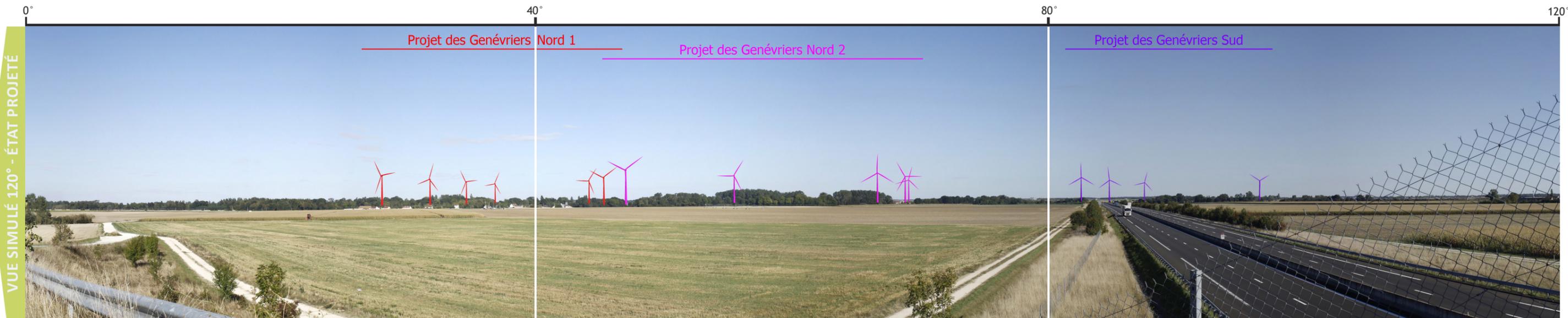
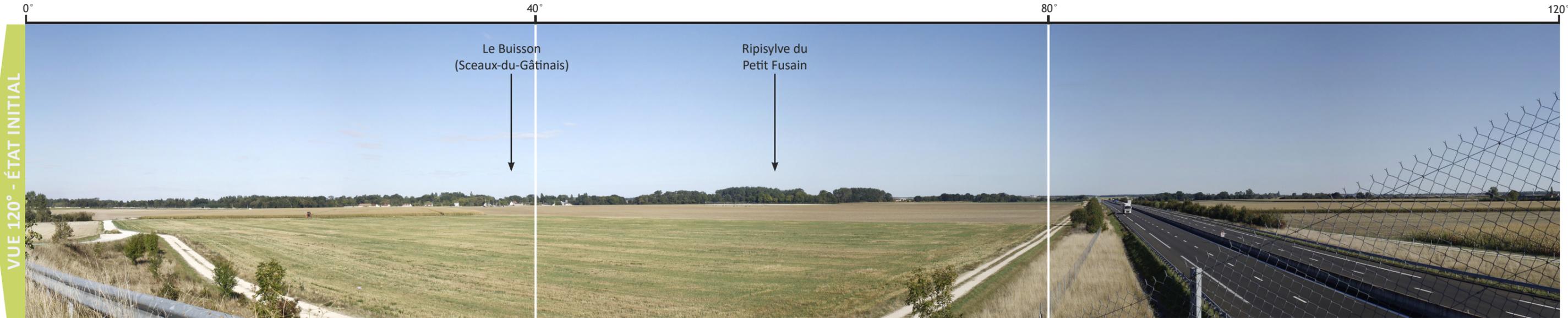
Scan 100 © - ©IGN Paris - Reproduction interdite ©ABIES, novembre 2022



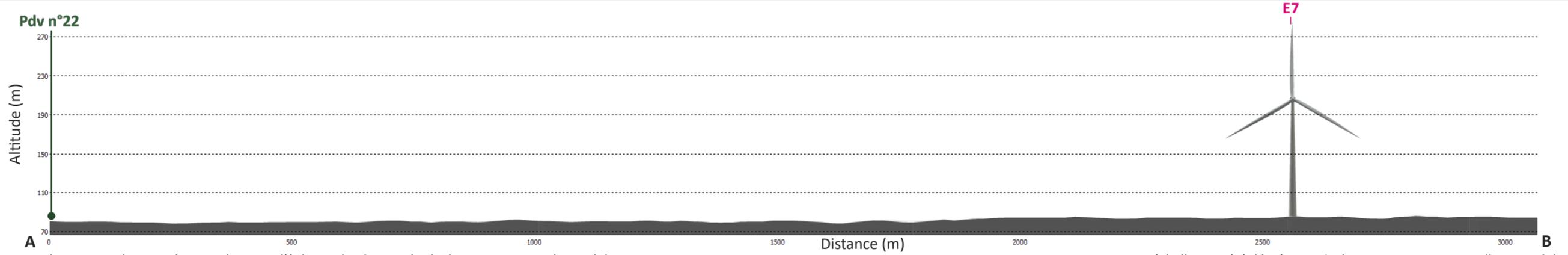
IGN Ortho - ©IGN Paris - Reproduction interdite ©ABIES, novembre 2022

- Eolienne construite en fonctionnement
- Eolienne autorisée ou en construction

- Eolienne du projet des Genévriers Sud
- Eolienne du projet des Genévriers Nord 1
- Eolienne du projet des Genévriers Nord 2



PROJET



Coupe topographique entre le point de prise de vue et l'éolienne la plus proche (E7), avec une zone de recul de 500 m.

Les échelles ont été dilatées verticalement x2 pour une meilleure visibilité du relief.

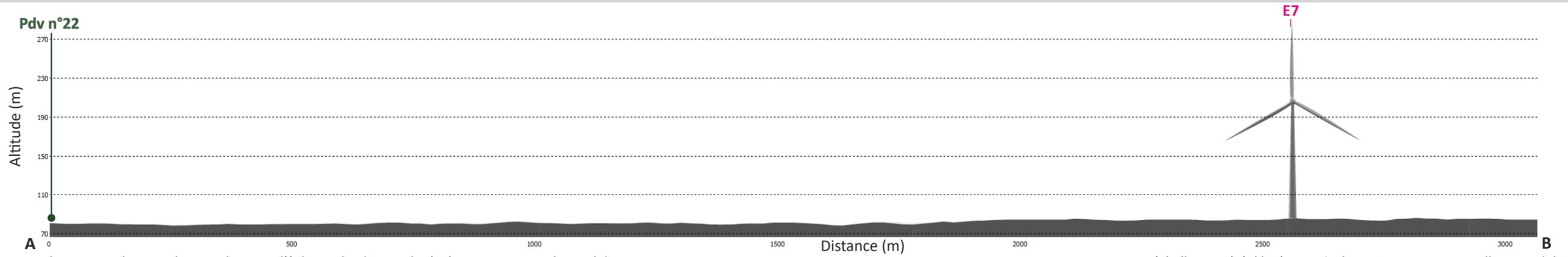


VUE RÉALISTE 40° - ÉTAT PROJETÉ

Afin de visualiser ce photomontage dans des conditions proches de la réalité, les planches doivent être imprimées au format A3 et être regardées à environ 55 cm

PROJET DE PARC ÉOLIEN DES GENÉVRIERS (45)

22 - Depuis un pont au-dessus de l'A19 près de la lisière ouest de l'aire d'étude immédiate (2/2)



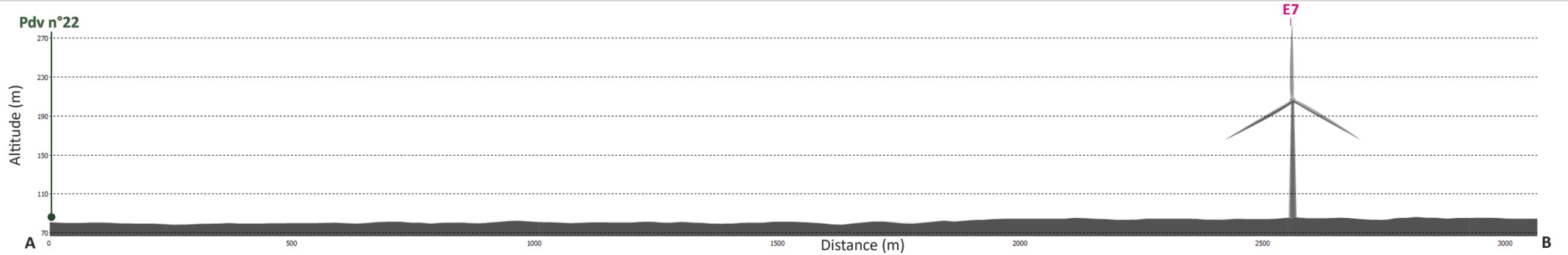
Coupe topographique entre le point de prise de vue et l'éolienne la plus proche (E7), avec une zone de recul de 500 m.

Les échelles ont été dilatées verticalement x2 pour une meilleure visibilité du relief.



VUE RÉALISTE 40° - ÉTAT PROJETÉ

Afin de visualiser ce photomontage dans des conditions proches de la réalité, les planches doivent être imprimées au format A3 et être regardées à environ 55 cm



Coupe topographique entre le point de prise de vue et l'éolienne la plus proche (E7), avec une zone de recul de 500 m.

Les échelles ont été dilatées verticalement x2 pour une meilleure visibilité du relief.



VUE RÉALISTE 40° - ÉTAT PROJETÉ

Afin de visualiser ce photomontage dans des conditions proches de la réalité, les planches doivent être imprimées au format A3 et être regardées à environ 55 cm

5.5 Incidences en cas d'accidents ou de catastrophes majeurs

En cas d'évènement particulier (séisme, gel, défaillance mécanique, incendie, etc.), les conséquences sur un parc éolien en exploitation se décomposent en huit scénarios possibles : chute de blocs ou de fragments de glace ; projection de blocs ou de fragments de glace ; incendie du poste de livraison ; incendie de l'éolienne ; effondrement de tout ou partie de l'éolienne ; fuite d'huile ; chute d'éléments de l'éolienne (incluant pale ou fragment de pale) ; projection de pale ou de fragment de pale.

Au regard de ces évènements, les principales conséquences attendues sur l'environnement du site des Genévriers sont :

- la pollution du sol, du sous-sol (impact faible à modéré) et des eaux souterraines (impact faible à modéré) ;
- la mortalité d'individus, la destruction d'habitats (impact nul à assez fort localement) ;
- la propagation des feux aux cultures et aux boisements environnants ainsi que la coupure et la dégradation d'axes de déplacement (impacts faibles à forts) ;
- le noircissement (incendie) et la destruction localisés de l'occupation du sol ainsi que les changements d'occupation du sol localisés (impacts faibles à forts localement) ;
- la modification de l'aspect visuel du parc éolien (impact faible à fort).

Au regard du retour d'expérience des parcs éoliens français, ces différents évènements présentent une très faible probabilité d'occurrence.

6 PRINCIPALES MESURES

Au regard des impacts générés par un projet d'aménagement, les différents types de mesures pouvant être appliqués sont :

- les **mesures d'évitement** qui permettent d'éviter les incidences négatives dès la conception du projet (impact résiduel nul) ;
- les **mesures de réduction** qui visent à réduire les incidences négatives du projet (impact résiduel réduit) ;
- les **mesures de compensation** qui visent à conserver globalement la valeur initiale des milieux si aucune mesure d'évitement ou de réduction suffisamment efficace n'a pu être appliquée (impact avéré compensé) ;
- les **mesures d'accompagnement** mises en place en complément de mesures compensatoires (voire de mesures d'évitement ou de réduction) pour renforcer leur pertinence et leur efficacité.

Des dispositifs de suivis permettent également d'apprécier les incidences négatives réelles du projet, en particulier sur les composantes du milieu naturel, ainsi que l'efficacité des mesures mises en place.

Il est fondamental de rappeler que, conformément au code de l'environnement, les mesures sont proportionnées à la sensibilité environnementale de la zone impactée et à l'importance des incidences projetées sur l'environnement.

6.1 Les mesures sur le milieu physique

Les différentes mesures appliquées afin d'éviter ou réduire les incidences brutes du projet sur le milieu physique sont listées, par type, dans le tableau suivant.

Tableau 2 : Mesures mises en place pour la préservation du milieu physique

Catégorie	Mesure	Composantes visées
Mesure d'évitement	Réaliser des études géotechniques	Impacts sur la géologie, les sols, les eaux souterraines, le risque de mouvements de terrains
Mesures de réduction	Encadrer l'utilisation des produits polluants et prévenir les phénomènes accidentels	Pollution des eaux, des sols et des sous-sols
	Collecter, stocker et diriger les déchets vers les filières de traitement adaptées	Pollutions des eaux, des sols et des sous-sols
	Assurer une bonne gestion des terres d'excavation	Remaniement des terres
	Réduire les emprises au sol en phase d'exploitation au strict nécessaire	Imperméabilisation des sols
	Limiter et maîtriser le ruissellement	Impacts sur la qualité des eaux
	Tenir compte des secteurs sensibles à l'aléa remontée de nappes en limitant les interventions en périodes de hautes eaux	Impact sur la qualité des eaux souterraines
	Limiter l'envol des poussières en phase de chantier	Impacts sur la qualité de l'air

L'application de ces mesures permet d'aboutir à des niveaux d'incidences résiduelles positifs à faibles sur le milieu physique. Toutefois, un impact résiduel modéré à fort est identifié quant au potentiel risque d'aggravation de l'aléa remontée de nappes mais ce phénomène reste ponctuel et localisé au pied des

éoliennes sans conséquence particulière sur les enjeux alentour. Dès lors, aucune mesure compensatoire n'est proposée.

6.2 Les mesures sur le milieu naturel

Les différentes mesures appliquées afin d'éviter ou réduire les incidences brutes du projet sur le milieu naturel sont listées, par type, dans le tableau suivant.

Tableau 3 : Mesures mises en place pour la préservation du milieu naturel

Catégorie	Mesure	Composantes visées
Mesures d'évitement	Eviter les zones d'enjeu naturaliste trop fortes	Incidences sur les habitats naturels et la flore
Mesures de réduction	Expertiser les emprises du chantier juste avant le début des travaux pour limiter le risque de destruction de faune remarquable	Incidences sur l'avifaune
	Réduire l'attractivité pour la faune des abords des éoliennes	Incidences sur la faune volante (oiseaux et chauves-souris)
	Limiter au strict minimum l'éclairage du site pour en réduire l'attrait pour la faune volante nocturne	Incidences sur la faune volante (oiseaux et chauves-souris)
	Réduire le risque de collision des chauves-souris en installant des modules de bridage des éoliennes	Incidences sur les chauves-souris
	Supprimer et gérer les espèces de flore exotique envahissante présentes sur le site	Incidences sur la flore et les habitats naturels
Mesures d'accompagnement	Recréer des habitats (jachères) favorables à la faune volante	Incidences sur la faune volante et plus généralement, toute la faune fréquentant le site.
	Sensibiliser les exploitants agricoles locaux aux pratiques favorables à la biodiversité	Incidences sur les oiseaux et plus généralement, toute la faune fréquentant le site.
Mesures de suivi	Organiser un suivi de la mortalité des oiseaux et des chauves-souris en phase d'exploitation	Incidences sur la faune volante (oiseaux et chauves-souris)
	Organiser un suivi de l'activité en altitude des chauves-souris en phase d'exploitation	Incidences sur les chauves-souris
	Organiser un suivi de la nidification des busards et de l'Oedicnème criard en phase d'exploitation	Incidences sur les oiseaux
	Organiser un suivi des espèces de flore exotique envahissante post chantier	Incidences sur les habitats naturels et la flore

L'impact résiduel après la mise en place des mesures d'évitement, de réduction, d'accompagnement et de compensation est d'un niveau nul à faible, pour tous les groupes. Dans le cadre de ce projet, des suivis de mortalité (oiseaux, chauves-souris) et d'activité (chauves-souris) seront mis en place. Si des impacts résiduels sont constatés, des mesures correctives supplémentaires seront prises pour réduire ces impacts résiduels.

6.3 Les mesures sur le milieu humain

Les différentes mesures appliquées afin d'éviter, réduire, compenser ou accompagner les incidences brutes du projet sur le milieu humain sont listées, par type, dans le tableau suivant.

Tableau 4 : Mesures mises en place pour la préservation du milieu humain

Catégorie	Mesure	Composantes visées
Mesures d'évitement	Éviter les servitudes et contraintes identifiées	Incidences sur les commodités de voisinage, les servitudes hertziennes, le réseau routier départemental et les autoroutes, le réseau d'irrigation agricole
	Identifier précisément les réseaux en place et informer leurs exploitants des travaux projetés	Incidence sur les réseaux et canalisations
Mesures de réduction	Réduire l'immobilisation des surfaces agricoles et limiter la gêne occasionnée	Incidences sur l'activité agricole
	Mener un chantier respectueux des riverains	Incidences sur les commodités du voisinage
	Réduire les incidences sonores liées au fonctionnement du parc éolien	Incidences sur les commodités du voisinage
	Sécuriser le parc éolien en phase d'exploitation	Sécurité des personnes
	Réduire le phénomène des ombres portées	Incidences sur les commodités du voisinage
Mesure compensatoire	Assurer une compensation financière au regard de l'impact sur l'activité agricole	Incidences sur l'activité agricole
	Rétablir la qualité de la réception télévisuelle et mobile	Incidence sur les faisceaux hertziens
Mesures d'accompagnement	Associer le parc éolien à une démarche d'information et de sensibilisation	Acceptation et appropriation du projet

L'application de ces mesures permet d'aboutir à des niveaux d'incidences résiduelles :

- **positives à modérées en phases de construction et de démantèlement.** Les incidences significatives (niveau modéré) concernent :
 - la chasse, avec un dérangement localisé du fait des travaux ;
 - certains riverains, en raison des vibrations émises par le passage des engins lors des traversées de bourgs ;
 - les opérateurs du chantier en lien avec les émissions de gaz d'échappement des engins ;
- **positives à modérées en phase d'exploitation.** La seule incidence significative (niveau modéré) porte sur le balisage nocturne des éoliennes qui, bien qu'il constitue une obligation réglementaire, est susceptible de déranger sous certaines conditions les riverains aux alentours.

6.4 Les mesures sur le paysage et le patrimoine

Les différentes mesures appliquées afin d'éviter, réduire ou accompagner les incidences brutes du projet sur le paysage et le patrimoine sont listées, par type, dans le tableau suivant.

Tableau 5 : Mesures mises en place pour la préservation du paysage et du patrimoine

Catégorie	Mesure	Composantes visées
Mesures d'évitement	Choisir une implantation en cohérence avec les enjeux, les sensibilités et les potentialités du territoire	Intégration paysagère du projet
	Limiter le parc aux seules éoliennes et aux équipements annexes indispensables	Composition et lisibilité du projet
Mesure de réduction	Améliorer le traitement des postes de livraison	Intégration des postes de livraison
Mesure d'accompagnement	Réduire les effets visuels du projet auprès des riverains par la mise en place d'une bourse aux haies	Visibilité depuis l'habitat proche

L'application de ces mesures permet d'aboutir à des incidences résiduelles de niveaux :

- Forts à modérés depuis l'entrée est et la sortie ouest (C1) de Treilles-en-Gâtinais ;
- Modérés depuis Gondreville et Courtempierre ;
- Modérés à faibles depuis Sceaux-du-Gâtinais, Mignerette, Mignères, Egrefin (à Gondreville) et Le Temple (à Mignères).

6.5 Mesures mises en place en cas d'accidents ou de catastrophes majeurs

Face aux incidences brutes présentées au chapitre 5.5 et détaillées dans le rapport d'étude d'impact, différentes mesures sont à appliquer face à des événements accidentels :

- des **mesures transversales aux différentes thématiques environnementales** : équiper les éoliennes de systèmes de détection d'incidents couplés à des dispositifs d'arrêt et d'alerte autonomes ; assurer l'accès des services de secours et d'incendie ; former le personnel intervenant face aux situations d'urgence ; mettre à disposition des équipements de lutte contre certains événements (extincteurs, kits anti-pollution) ;
- une **mesure de réduction en cas de pollution du sol** : collecter, traiter et remplacer les terres souillées ;
- une **mesure de réduction en cas de pollution des eaux** : dépollution des eaux par voies physique, chimique et/ou biologique ;
- une **mesure d'évitement des habitations et zones d'habitation** par le respect réglementaire d'un éloignement minimal de 500 m ;
- une **mesure de compensation en cas de dégradation de parcelles ou de routes** : dédommagement et réparation des dégâts matériels ;
- une **mesure de réduction en cas d'incidences sur le trafic routier** : sécuriser la zone impactée et rétablir la circulation ;
- une **mesure de réduction des incidences paysagères** : évacuer au plus vite les éléments tombés au sol et réparer les dégâts occasionnés.

7 INCIDENCES CUMULEES

Au vu du retour d'expériences du bureau d'étude Abies, spécialisé dans les études d'impacts sur l'environnement de parcs éoliens depuis près de 20 ans, il apparaît que les incidences cumulées **potentiellement significatives** d'un projet de parc éolien avec les autres projets et aménagements portent généralement sur :

- le milieu naturel, en particulier la faune volante et les habitats ;
- le paysage et le patrimoine.

Dans le cas du présent projet :

- **les effets cumulés sur le milieu naturel** ont été étudiés avec les installations proches existantes ou en cours d'instruction (8 autres parcs éoliens). 4 autres projets photovoltaïques et une ZAC sont également compris dans un rayon de 20 km au projet éolien des Genévriers, mais les impacts qu'ils engendrent sur le milieu naturel sont très différents de ceux du projet éolien des Genévriers et il n'existe pas de lien fonctionnel (corridor écologique) entre ces projets et le parc éolien. Seuls les 8 projets éoliens ont donc été traités.

Concernant les oiseaux, il existe en période de nidification, un risque d'effet cumulé notamment pour les espèces d'oiseaux ayant un large territoire de chasse tels que les rapaces. Cet effet reste relativement faible compte tenu de la présence d'espèces relativement communes au niveau régional.

Sur les oiseaux migrateurs, la multiplication des parcs éoliens autour du projet est susceptible d'avoir un effet cumulé notamment sur les risques de collision. Afin d'évaluer les impacts réels en phase d'exploitation sur ce risque de collision des mesures de bridages sont prévu dès la mise en fonctionnement des machines ainsi que des mesures de suivi. Suivant les résultats de ces suivis le porteur de projet s'est engagé à prendre des mesures correctives si nécessaire (en cas d'impact notable sur les oiseaux). En revanche compte tenu de la localisation du parc éolien vis-à-vis des autres parcs éoliens, le projet n'entraîne pas une augmentation significative de l'effet barrière et donc des modifications des trajectoires de vol.

En hiver, l'avifaune présente autour du projet est moins abondante, les espèces présentes sont majoritairement des passereaux et des limicoles. Ces espèces possèdent généralement un faible rayon d'action et effectuent leurs déplacements locaux à faible altitude, c'est pourquoi elles sont peu sensibles aux collisions avec les éoliennes. Aucun effet cumulé significatif n'est attendu pour les oiseaux hivernants.

Concernant les chauves-souris, compte tenu du fait que les chauves-souris sont des espèces migratrices et/ou qu'elles ont souvent un rayon d'action important autour des colonies, il existe probablement un faible effet cumulé entre le projet et les autres parcs. Cet effet concerne notamment le risque de mortalité par collision et barotraumatisme.

La multiplication des éoliennes n'aura pas d'effets cumulés sur les autres groupes faunistiques ni sur la flore et les habitats. En effet, les impacts sur les autres groupes sont potentiellement le risque de destruction d'individu ou la destruction d'habitat. Hors le projet s'implante sur des milieux pauvres en espèces (cultures). De plus, que ce soit pour les insectes ou l'herpétofaune, les capacités de déplacement sont relativement réduites. Ainsi, le projet des Genévriers n'est pas en mesure d'avoir des effets cumulés avec les populations des autres parcs éoliens distants de plusieurs kilomètres.

- **les incidences cumulées sur le paysage ont été étudiées avec d'une part** 5 projets non éoliens (soit 4 projets de centrales solaires au sol et une ZAC à Ferrières-en-Gâtinais, tous situés entre 7 à 12 km à l'est du projet éolien des Genévriers) **et d'autre part** :
 - 3 parcs éoliens construits (parcs du Gâtinais I et II et parc d'Arville) ;
 - 4 projets éoliens autorisés ou en construction (parc du Gâtinais III, ferme éolienne des Terres Chaudes, parc du Bois Régnier parc du Clos de Bordeaux) ;
 - 5 projets éoliens en instruction (parc des Ormeaux, CPENR de Barneville-en-Gâtinais et Egry, parc de Beaune la Rolande et parc du Bois de Chaumont et parc des Ailes du Gâtinais)
 - 1 projet éolien refusé avec recours possible (parc éolien du Bois de l'Avenir).

Avec les premiers, aucun impact cumulé significatif sur le paysage et le patrimoine n'est identifié sauf avec le projet de centrale solaire de Nargis. Des covisibilités cumulées faibles pourront en effet intervenir lors de la

création de cet équipement depuis les lisières urbanisées ouest du bourg de Nargis. Elles deviendront très faibles voire négligeables ensuite lorsque la centrale photovoltaïque sera entourée de haies et deviendra très peu visible de l'extérieur.

Avec les seconds, les principaux résultats de l'analyse des incidences cumulées sont les suivants :

En plus des 15 éoliennes du projet des Genévriers, les autres projets éoliens retenus (23 éoliennes autorisées non construites et 26 éoliennes en instruction et 5 refusées avec recours) regroupent 54 machines. **La somme des aérogénérateurs en projet atteint donc un total général de 69 sur l'ensemble de l'aire d'étude éloignée. On passerait ainsi de 23 aérogénérateurs en activité aujourd'hui à 92 éoliennes en fonctionnement si tous les parcs en projet sont autorisés et se construisent.**

Les zones de visibilités cumulées se concentrent à l'ouest de la vallée du Loing et au nord de la vallée de la Bezonde (et du Canal d'Orléans) dans la plaine agricole du Gâtinais de l'Ouest. Elles sont moins nombreuses et plus éparpillées à l'est et au sud de l'aire d'étude éloignée au sens strict où les massifs forestiers font souvent écran. Le caractère groupé des différents parcs, dans le quart nord-ouest du territoire d'étude, explique aussi cette concentration des visibilités cumulées théoriques.

Les zones de visibilités théoriques rajoutées par le projet éolien des Genévriers se dispersent principalement à l'est et au sud du territoire d'étude du fait de la localisation du projet au sud-est des autres parcs et projets éoliens. Elles restent très morcelées et correspondent souvent, en éloigné, à des secteurs de visibilité théorique très faible.

La comparaison des cartes d'**analyse des espaces de respiration** faites, l'une avec les parcs en activité et les projets autorisés (au stade des incidences du projet) et l'autre avec les parcs en activités et les projets autorisés, en instruction et refusés avec recours possible, montre clairement que les trois projets en instruction groupés de Beaune-la-Rolande, du Bois de Chaumont et de Barneville-en-Gâtinais et Egry viennent réduire les espaces de respiration depuis Auxy, Egry et Lorcy.

Lorcy conserve un espace de respiration supérieur à 160° et ne présente pas de risque d'encerclement. Egry et Auxy passent, a contrario, d'un risque nul à un risque modéré. Le projet éolien des Genévriers ne participe pas à cet effet cumulé.

L'analyse détaillée des cartes d'encerclement des quatre lieux de vie proches du présent projet les plus sensibles potentiellement a montré :

- des risques théoriques d'encerclement et de saturation visuelle depuis Sceaux-du-Gâtinais, Courtempierre, Bordeaux-en-Gâtinais et Corbeilles,
- des risques moindres, dans les 5 km de rayon, pour Courtempierre,
- aucun risque, dans les 5 km de rayon, pour Bordeaux-en-Gâtinais et Corbeilles.

Le projet éolien des Genévriers intervient uniquement entre 5 et 10 km autour de Bordeaux-en-Gâtinais et Corbeilles.

Enfin, les photomontages réalisés confirment que les covisibilités éoliennes cumulées les plus significatives et impliquant le présent projet s'exercent principalement depuis l'ouest de l'aire d'étude rapprochée. Ils concernent ainsi l'ensemble des parcs et projets éoliens recensés à l'exception du projet des Ailes du Gâtinais, isolé au sud du territoire d'étude à 18,2 km du projet. Par leur caractère groupé, les autres projets éoliens viennent densifier et élargir les secteurs d'horizons éoliens actuels où ils se succèdent ou se superposent suivant différents plans paysagers.

8 SCENARIOS D'EVOLUTION DU SITE

Le présent chapitre a pour objectif de donner un aperçu de l'évolution probable du site selon une projection de 15 à 20 ans :

- en cas de réalisation du projet éolien des Genévriers ; on parle de “scénario d'évolution avec projet” ;
- en son absence ; il sera alors question de “scénario d'évolution sans projet”.

8.1 Éléments de caractérisation de l'évolution du site

Les données utilisées pour la détermination de l'évolution du site, avec ou sans parc éolien, sont généralement les mêmes. La seule différence consiste en la prise en compte des incidences résiduelles du projet dans le cadre du scénario avec projet et la prise en compte des éléments identifiés par l'analyse de l'état actuel de l'environnement dans le cadre du scénario sans projet. Le tableau suivant présente ces éléments de caractérisation :

Scénario d'évolution avec projet	Scénario d'évolution sans projet
Analyse des incidences résiduelles du projet sur l'environnement	Analyse de l'état actuel de l'environnement
Règles d'urbanisme et dispositions des documents de planification territoriale en vigueur sur les territoires concernés.	
Extrapolation de la dynamique évolutive passée du site par comparaison de photographies aériennes.	
Risques majeurs identifiés sur le site et conséquences du dérèglement climatique.	

Tableau 6 : Éléments de caractérisation de l'évolution du site avec et sans projet

8.2 Tendances d'évolution

La tendance la plus probable d'évolution du site en cas d'exploitation du parc éolien - dit “scénario d'évolution avec projet” - est au maintien de l'agriculture et des activités pratiquées notamment la chasse, aux pieds des éoliennes. La présence du parc éolien aura en effet pour conséquence indirecte de limiter l'urbanisation du territoire d'implantation et le développement de projets d'envergure tout du moins aux abords des aérogénérateurs (respect de distances de recul de sécurité). La faune et la flore ne devraient pas subir d'évolutions significatives par rapport à un « scénario d'évolution sans projet ». Les principales évolutions attendues portent sur la perception paysagère du site qui conservera bien évidemment son caractère rural (agriculture et boisements) mais où la présence de l'élément éolien sera renforcée. Le caractère industriel de la plaine, autour de Montargis, sera aussi accentué mais davantage voué aux énergies renouvelables annonçant la transition énergétique en cours au niveau mondial.

En comparaison, le scénario d'évolution sans projet a également pour principale tendance le maintien de l'agriculture et des activités précitées. La stabilité de l'occupation du sol entre 1957 et 2016 tend à appuyer ce constat. Les évolutions susceptibles d'apparaître aux abords resteraient relativement contenues et localisées (élargissement potentiel de l'autoroute, densification des bourgs, etc.).

9 CONCLUSION

Le projet éolien des Génévriers s'inscrit dans un environnement présentant certaines contraintes. En effet, l'analyse de l'état actuel de l'environnement, réalisée par des experts selon des méthodologies adaptées, a mis en avant des enjeux tant d'un point de vue technique, qu'écologique ou paysager.

La volonté du maître d'ouvrage de faire évoluer son projet en s'adaptant aux différentes contraintes et en s'efforçant de minimiser autant que possible les incidences se retrouve au travers des mesures d'évitement réfléchies, en particulier lors des phases de concertation et de conception du futur parc éolien.

Conformément à la doctrine « Éviter, Réduire, Compenser », le maître d'ouvrage s'engage également à mettre en œuvre des mesures de réduction des incidences concernant à la fois les phases de chantier (construction et démantèlement) et la phase d'exploitation du parc éolien. Suite à ces mesures les incidences résiduelles du projet sur son environnement seront globalement faibles et acceptables ; des protocoles de suivi seront appliqués spécifiquement pour le milieu naturel. Par ailleurs, des mesures d'accompagnement relatives aux milieux naturel, humain seront mises en place en phase de chantier et tout au long de l'exploitation du parc. Concernant les incidences résiduelles qui n'ont pu être suffisamment réduites du fait des mesures de réduction mises en place, des mesures de compensation sont prévues ; elles concernent le milieu humain avec la mise en place de compensations financières pour les agriculteurs et propriétaires fonciers concernés par les aménagements du parc ainsi que le rétablissement de la qualité de la réception télévisuelle et mobile dès lors que des dégradations du signal seraient constatées.

Si le parc éolien est synonyme de retombées économiques positives via la location des terres et les taxes versées aux collectivités locales, les travaux réalisés par les entreprises locales sollicitées lors du chantier seront également une source de revenus et participeront à l'économie du secteur (restauration, hôtellerie, etc.).

Pour rappel, le projet de parc éolien des Génévriers consiste en l'implantation de 15 aérogénérateurs de 200 m de hauteur en bout de pale développant une puissance totale maximale cumulée de 85,5 MW. Sa production annuelle est estimée à 213,4 millions de kWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique domestique, chauffage inclus, de près de 103 640 habitants.

Il appartiendra aux « SAS Parc éolien des Génévriers Nord 1 », « SAS Parc éolien des Génévriers Nord 2 » et « SAS Parc éolien des Génévriers Sud » filiales des sociétés qui co-développent le projet, VSB Énergies Nouvelles et Intervent, futures exploitantes du parc, de respecter les dispositions détaillées dans ce document tout comme à l'administration de veiller à la bonne application d'une réglementation qui vise à protéger les territoires qui accueillent les parcs éoliens et les riverains de ces installations.

ICONOGRAPHIE / LISTE DES ILLUSTRATIONS

SOMMAIRE DES CARTES

Carte 1 : Cadre géographique et administratif du projet de parc éolien des Génévriers	5
Carte 2 : Présentation de la zone d'implantation potentielle	6
Carte 3 : Les périmètres retenus pour l'étude d'impact sur le milieu naturel (faune, flore, milieux naturels)	7
Carte 4 : Les périmètres retenus pour l'étude d'impact sur le paysage et le patrimoine	7
Carte 5 : Synthèse des enjeux écologiques (Source : ADEV Environnement).....	10
Carte 6 : Localisation du point de mesures acoustiques.....	11
Carte 7 : Variante n°1 du projet de parc éolien des Génévriers	13
Carte 8 : Variante n°2 du projet de parc éolien des Génévriers	14
Carte 9 : Variante n°3 du projet de parc éolien des Génévriers	14
Carte 10 : Le projet de parc éolien des Génévriers en phase d'exploitation - Zone nord	16
Carte 11 : Le projet de parc éolien des Génévriers en phase d'exploitation - Zone sud.....	17

SOMMAIRE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cabinets d'experts ayant contribué à l'élaboration de l'étude d'impact sur l'environnement	6
Tableau 2 : Mesures mises en place pour la préservation du milieu physique	32
Tableau 3 : Mesures mises en place pour la préservation du milieu naturel	32
Tableau 4 : Mesures mises en place pour la préservation du milieu humain.....	33
Tableau 5 : Mesures mises en place pour la préservation du paysage et du patrimoine	33
Tableau 6 : Éléments de caractérisation de l'évolution du site avec et sans projet	35

